

PLAN POUR CONSOLIDER, FAIRE BRILLER ET PROPULSER LE MILIEU CULTUREL

2022-2025

Cette publication a été réalisée par
le ministère de la Culture et des Communications.

Avis aux personnes handicapées :
Un service d'assistance est disponible si vous éprouvez
des difficultés à lire ce document. Le cas échéant,
contactez-nous au numéro de téléphone sans frais,
de partout au Québec : 1 888 380-8882.

Dépôt légal – avril 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-91642-0 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec, 2022

INTRODUCTION

Le milieu culturel québécois a été mis à rude épreuve par la pandémie de la COVID-19. Pour répondre adéquatement à ses besoins, le gouvernement du Québec a déployé différentes mesures de soutien qui ont totalisé près de 850 M\$ entre mars 2020 et mars 2022. Ces investissements majeurs en culture sont inégalés dans l'histoire du Québec.

Tout au long de la pandémie, un dialogue constant a été entretenu avec les partenaires du milieu afin de bien comprendre les réalités du terrain, leurs défis, leurs besoins, leurs attentes ainsi que leurs aspirations.

Alors que nous sommes en route vers une nouvelle normalité, les éléments contenus dans ce plan ont pour objectif de répondre directement aux demandes du milieu, qui se résument par la nécessité de consolider l'écosystème culturel, de faire briller notre culture, mais aussi de la propulser à des niveaux jamais égalés.

Pour y arriver, ce plan de 225,8 M\$ sur trois ans a été élaboré par la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, en collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Les sommes qui s'y rattachent ont été confirmées dans le plan budgétaire 2022-2023 dévoilé par le gouvernement du Québec le 22 mars dernier.

Rappelons que ces nouveaux investissements s'ajoutent aux montants déjà record obtenus en culture lors des budgets précédents. Ainsi, à titre de référence, les budgets annuels du CALQ sont passés de 124 M\$ en 2018-2019 à une somme prévue de 188 M\$ en 2022-2023 (+ 52 %) et ceux de la SODEC, de 73 M\$ à 178 M\$ (+ 143 %) pour la même période.

Les 225,8 M\$ supplémentaires obtenus au budget 2022-2023, qui seront investis par l'entremise du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et de ses deux sociétés d'État, permettent de construire un plan complet s'adressant à l'ensemble des disciplines qui composent le milieu culturel (musique, cirque, danse, théâtre, cinéma, télévision, littérature, arts visuels, métiers d'arts, multimédias, etc.). Et son déploiement sur trois ans procure la prévisibilité et la stabilité nécessaire à une relance pérenne.

Ainsi, ce plan offre à la fois des réponses à la pandémie, mais surtout un regard vers l'avenir, afin de célébrer toute la créativité et le talent qui font la fierté du Québec.

Avec les importantes difficultés causées par la pandémie, le milieu culturel doit pouvoir consolider ses bases. C'est pourquoi différentes mesures sont prévues afin de résorber les effets de la pandémie, de faire face à la rareté de la main-d'œuvre et d'offrir de la prévisibilité au milieu.

Filets de sécurité

À ce sujet, la ministre Nathalie Roy a déjà confirmé la poursuite pour toute l'année 2022-2023 de deux mesures phares qui ont fait leurs preuves et qui étaient réclamées par les partenaires :

- 25 M\$ à la SODEC afin de prolonger son programme de maintien des capacités de production audiovisuelle, qui couvre les coûts additionnels engendrés par les mesures sanitaires sur les plateaux de tournage.
- 32,5 M\$ à la SODEC et au CALQ pour la prolongation de la mesure de soutien à la diffusion de spectacles québécois. Cette mesure, que certains diffuseurs ont décrite comme étant leur oxygène, a soutenu plus de 310 entreprises et organismes culturels pour près de 12 000 représentations en date du 31 janvier 2022.

La mesure a été revue au 1^{er} avril 2022 afin de soutenir plus efficacement l'ensemble des disciplines artistiques. Elle offre désormais un filet de sécurité pour stabiliser le secteur, mais elle vise aussi à encourager les diffuseurs à faire de la place pour la relève, l'audace et les productions de plus grande envergure dans leur programmation.

Une bonification de 2 M\$ du Fonds d'urgence pour les artistes et travailleurs culturels des arts de la scène, géré par la Fondation des artistes, est également prévue. Son objectif est de fournir une aide directe, rapide et adaptée aux artistes qui vivent des difficultés exceptionnelles. Cet ajout amène l'aide versée par le gouvernement à ce Fonds à un montant de 9 M\$ depuis 2020.

De nouvelles clientèles

Plusieurs clientèles qui n'étaient pas historiquement financées par le Ministère, par le CALQ ou par la SODEC, ont également connu des années mouvementées. On peut penser aux salles de cinéma, aux salles alternatives et privées ainsi qu'à certains organismes culturels. Pour préserver l'ensemble de l'écosystème, plusieurs initiatives leur étant destinées ont donc été mises en place au cours des deux dernières années.

Du côté de la SODEC, les salles alternatives et privées continueront à être soutenues pour l'année 2022-2023 et un nouveau programme spécifique sera ensuite élaboré, pour un total de 5 M\$ sur trois ans. Les salles de cinéma auront pour leur part accès à une enveloppe majorée de 1 M\$ pour la rénovation des salles et à une augmentation de 4,6 M\$ sur trois ans du programme d'aide à la promotion et à la diffusion du cinéma québécois qui bénéficiera aussi aux distributeurs de films.

Le Fonds régional d'urgence pour les organismes affectés par la pandémie de COVID-19, qui fournit notamment une aide d'urgence aux organismes non soutenus avant la pandémie, sera relancé par le Ministère, avec des critères élargis. Grâce à une enveloppe totale de 1,5 M\$, il pourra aider de nouveaux organismes, comme les écoles de danse, de chant et de musique, qui ont été particulièrement touchés par l'interruption de leurs activités.

Renforcer nos actions

Les clientèles historiquement soutenues par le Ministère ont aussi été affectées par la COVID. Pour soutenir la reprise amorcée, les institutions muséales recevront une bonification de 6 M\$ sur trois ans, à laquelle s'ajoute un montant ponctuel de 4 M\$ en 2022-2023, à travers le programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales. Le programme d'aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art sera pour sa part rehaussé de 4,2 M\$ pour 2022-2023. Enfin, le programme dédié aux organismes de regroupement sera majoré de 400 000 \$ en 2022-2023 et celui destiné aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques recevra une majoration de 200 000 \$.

Le dernier budget présenté le 22 mars 2022 a également rendu permanent le crédit d'impôt pour un premier don important en culture, ce qui correspond à un investissement de 700 000 \$ par an. Cette mesure, qui répond à une demande du milieu, permet de donner une impulsion au mécénat et autres efforts de levée de fonds des organismes culturels.

Rareté de main-d'œuvre

La rareté de la main-d'œuvre touche l'ensemble de l'économie québécoise et le milieu de la culture n'y fait malheureusement pas exception. Les partenaires consultés font d'ailleurs état de leurs difficultés à retenir les talents au sein de leurs équipes. C'est pourquoi nos institutions feront les ajustements nécessaires à leurs programmes d'aide pour s'attaquer à ce problème.

Du côté de la SODEC, cela signifie entre autres la révision du programme d'aide au développement pour structurer et consolider les entreprises de production en audiovisuel avec des sommes de 6 M\$ sur trois ans, ce qui contribuera notamment à l'objectif de pallier la rareté de main-d'œuvre. Une bonification du programme destiné aux librairies agréées de 500 000 \$ en 2022-2023 est aussi prévue.

Du côté du CALQ, le soutien à la mission et le soutien à la programmation spécifique seront augmentés de manière considérable pour reconnaître différents facteurs, dont celui de la rareté de la main-d'œuvre. Cela se traduit par un investissement supplémentaire de 29 M\$ sur trois ans, dont 22 M\$ la première année.

Un portrait clair et précis

Enfin, il est essentiel d'établir un portrait clair et précis des impacts de la COVID-19 sur le milieu culturel. Le Ministère, en collaboration avec le CALQ et la SODEC, poursuivra donc ses discussions avec les partenaires. Une rencontre formelle sera d'ailleurs organisée en juin 2022 pour faire le point sur la situation à la fin de la saison culturelle 2021-2022, qui viendra compléter l'étude commandée en 2021 à l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ).

FAIRE BRILLER

79,5 M\$

Avant mars 2020, la culture se portait bien au Québec, malgré certains défis. Avec l'arrivée d'une nouvelle normalité post-pandémique, il est temps de remettre nos artistes, nos artisans et nos entreprises culturelles sous le feu des projecteurs pour les faire briller à leur plein potentiel.

Place à la relève !

Les jeunes artistes qui ont terminé leur parcours d'étude pendant la pandémie se sont retrouvés face à un marché du travail leur offrant beaucoup moins de débouchés. Cette relève, qui est l'avenir de notre culture, est donc au cœur de nos actions.

Tout d'abord, la mesure de soutien à la diffusion de spectacles québécois jouera un rôle-clé pour faire de la place à la relève. Du côté de l'aide à la représentation de la SODEC, les premières parties sont maintenant admissibles afin de faciliter l'accès à la scène pour des talents moins établis. Et du côté du CALQ, la nouvelle méthode de calcul aura un effet particulièrement bénéfique pour les performances plus émergentes.

Le programme de bourses aux artistes du CALQ verra son enveloppe annuelle passer de 12 à 22 M\$ pour les trois prochaines années. Ces 30 M\$ supplémentaires permettront notamment de soutenir un plus grand nombre de projets d'artistes de la relève, de récipiendaires de premières bourses et de finissants des écoles supérieures d'art. Une cible annuelle d'au moins 20 % pour la relève a été fixée. Ces augmentations permettront également de répondre davantage aux besoins des artistes-entrepreneurs.

Le CALQ prévoit également 7 M\$ sur trois ans pour un soutien accru aux projets qui présentent des artistes de la relève, issus de l'immigration, autochtones ou en situation de handicap, afin de leur donner plus de visibilité.

Du côté de la SODEC, l'enveloppe du nouveau programme création émergente, qui permet à des entreprises québécoises de production audiovisuelle de développer des projets avec des créateurs émergents pour soutenir la relève cinématographique sera majorée de 2,5 M\$ en 2022-2023.

Ce soutien accru à la relève passe également par un investissement de 3 M\$ pour la mise aux normes du programme d'études préuniversitaire et universitaire du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ).

Plus de tournées, plus de lieux de diffusion

Les multiples annulations et reports provoqués par la pandémie de la COVID-19 ont créé un effet d'entonnoir dans les lieux de diffusion. De plus, compte tenu du virus, les créateurs ont dû réduire le nombre d'artistes et d'artisans sur scène et en dehors de la scène.

Le CALQ ajoute donc à son budget annuel de 2,2 M\$ une somme de 3 M\$ sur trois ans afin de favoriser davantage la circulation des œuvres à la grandeur du Québec et de permettre des créations dans des lieux atypiques ou alternatifs. Cette mesure a pour objectif d'encourager les diffuseurs à accueillir des propositions artistiques audacieuses de tout horizon et d'offrir à tous les Québécois un accès à des œuvres fortes et significatives.

Une autre enveloppe de 4 M\$ sur trois ans sera dédiée à l'accès citoyen à l'art, notamment pour renforcer la présentation d'œuvres dans l'espace public et rejoindre de nouveaux publics. Enfin, les nouvelles sommes prévues par le CALQ pour le fonctionnement des organismes pourront elles aussi être destinées à augmenter la taille des productions ou à diversifier l'offre.

Pour les clientèles de la SODEC, c'est l'aide à la représentation, très avantageuse, notamment pour les producteurs-diffuseurs de spectacles, de musique et de variétés, qui continuera de soutenir les initiatives de tournée.

Des nouveautés et plus de stabilité

La sortie de crise actuelle offre également une occasion pour créer, pérenniser ou revoir certains programmes. Des travaux conjoints de la SODEC et du CALQ donneront ainsi naissance à un nouveau programme d'aide à l'autoproduction musicale, doté de 3 M\$ sur trois ans. Ce programme vient répondre à une transformation de l'industrie musicale qui s'accélère depuis quelques années. Il offrira du soutien fort réclamé par les artistes qui s'autoproduisent. Le programme d'aide à l'édition musicale récemment créé par la SODEC recevra aussi 3 M\$ sur trois ans, afin d'être pérennisé.

La SODEC procédera également à une révision majeure du programme destiné aux festivals et événements en visant son élargissement à davantage d'organisations. Pour ce faire, une enveloppe supplémentaire de 6 M\$ sur trois ans est prévue. Enfin, l'enveloppe destinée au programme d'aide aux artisans et entreprises en métiers d'arts sera majorée de 3 M\$ sur trois ans.

La promotion comme clé de voûte

Durant les consultations avec les partenaires du milieu culturel, le mot « promotion » était sur toutes les lèvres. Avec les multiples fermetures, il faut recréer les habitudes, ramener les spectateurs dans les lieux de diffusion et conquérir de nouveaux publics.

C'est pourquoi le Ministère a prévu 9 M\$ sur deux ans pour soutenir des initiatives collectives de promotion et des projets culturels d'envergure. Ces sommes viendront compléter les efforts en promotion du CALQ (qui passeront principalement par le soutien au fonctionnement) et ceux de la SODEC.

À la SODEC, une révision du programme pour les associations et les projets collectifs sera notamment effectuée afin d'accueillir de nouvelles clientèles et de bonifier les aides de 4 M\$ sur trois ans. L'enveloppe du programme d'aide à l'édition et à la promotion dans le milieu du livre sera pour sa part augmentée de 2 M\$ en 2022-2023.

Les efforts concertés du Ministère et des deux sociétés d'État permettront de couvrir tous les types de besoins en promotion, que ce soit par projet ou pour des initiatives collectives.

Le Québec est riche de ses artistes, de ses artisans, de ses organismes et de ses entreprises culturelles. C'est leur créativité qui forge notre imaginaire. C'est pourquoi, alors qu'on met progressivement derrière nous une période particulièrement difficile, il faut oser rêver plus fort, en donnant au milieu culturel les moyens de se projeter en avant et d'explorer des chemins différents.

Rayonnement international et exportation

La culture québécoise jouit déjà d'une réputation internationale enviable. En pleine réouverture des marchés étrangers, il est impératif d'augmenter nos efforts pour que les œuvres québécoises puissent continuer à émerveiller au-delà de nos frontières et aller conquérir de nouveaux publics.

Le nouveau programme SODEXPORT de la SODEC permettra donc d'être plus ambitieux et audacieux, notamment grâce à un investissement supplémentaire de 3 M\$ en 2022-2023 afin de permettre à un maximum d'entreprises québécoises de se démarquer de la concurrence internationale. De nouvelles clientèles, dont les éditeurs musicaux, les agents de ventes et les industries culturelles créatives pourront désormais bénéficier de ce soutien à l'exportation.

Du côté du CALQ, les sommes prévues pour le rayonnement international seront majorées de 3 M\$ sur trois ans pour soutenir les tournées internationales, le développement de marchés et la coproduction internationale.

Le Ministère, en concertation avec les sociétés d'État, s'assurera pour sa part de propulser l'excellence et l'innovation des productions culturelles québécoises sur les marchés hors Québec par des appuis qui répondent davantage aux besoins des partenaires. Ainsi, le Ministère a simplifié et assoupli ses propres programmes d'appui à l'exportation. Le seuil maximum du nouveau programme étant passé de 25 000 \$ à 50 000 \$.

Audace et innovation

L'innovation et l'audace sont au cœur de la démarche créatrice.

Afin d'encourager les organismes du milieu culturel qui se distinguent par leur audace et leur capacité à innover et à bâtir des projets d'envergure qui font la fierté du Québec, le CALQ prévoit 2 M\$ sur trois ans. Ces sommes s'ajoutent aux aides importantes au fonctionnement et aux bourses qui remplissent aussi cette fonction.

Du côté de la SODEC, un nouveau programme pour les industries culturelles créatives doté de 15 M\$ sur trois ans sera créé. Il vise tous les types de production numérique, que ce soit la réalité virtuelle, la réalité augmentée, la réalité étendue, les installations immersives, les balados, etc. Le Québec se démarque déjà au niveau local et international dans ce secteur, mais ce nouveau levier viendra consolider et accompagner le développement des producteurs d'expériences numériques.

CONCLUSION

Quoi qu'il arrive avec la COVID-19, ce plan de 225,8 M\$ offre les sommes nécessaires pour contrer ses effets sur le secteur culturel, soit :

- 123,3 M\$ supplémentaires disponibles pour les trois prochaines années, qui donneront la prévisibilité nécessaire au milieu pour reprendre son élan artistique.
- 79,5 M\$ supplémentaires pour favoriser la prise de risques artistiques, faire de la place à la relève et offrir des œuvres et des productions de plus grande envergure, toutes disciplines confondues.
- 23 M\$ pour propulser les œuvres et réalisations de nos créateurs et interprètes encore plus loin devant des publics grandissants.

Nous vivons à un moment charnière de l'histoire culturelle, où la planète n'a jamais autant eu besoin de beauté et de contenu original. Les œuvres québécoises répondent à ce besoin. Il y a une occasion en or à saisir pour notre milieu culturel et il est de notre devoir de propulser la culture québécoise pour qu'elle atteigne de nouveaux sommets. Notre but avoué est qu'elle puisse briller encore davantage ici et à l'international, ce qui collectivement nous rend tous très fiers.

